

Annonces légales

332764



Commune DE MOURIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MOURIES PROJET DU SITE « SALENGRO – LA FORGE »

ARTICLE 1 :
Par arrêté N°20240082 en date 15/05/2024, le Maire de la Commune de Mouries a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mouries.
Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, mis à l'enquête et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, a pour objectif de faire évoluer le PLU pour permettre la réalisation du projet du site « Salengro – La Forge » qui prévoit la création de logements et d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) répondant à un besoin d'intérêt général.

ARTICLE 2 :
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :
Monsieur Bernard GUEDJ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Joël GUITARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Marseille par décision n°E24000031/13 du 17/04/2024.

ARTICLE 4 :
Il sera procédé, du Lundi 3 juin 2024 à 8h30, au Vendredi 5 juillet 2024 inclus, jusqu'à 17h00 à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, pour une durée de 34 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5 :
Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe ainsi que la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les PPA ainsi que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU) et le registre peuvent être consultés :
- Pour la version papier :
- Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, aux jours et heures

habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés, jours exceptionnels de fermetures) ;
- Pour la version numérique :
- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :
<https://www.mouries.fr/mon-quotidien/urbanisme/ep-laforge/>
- Sur un poste informatique mis à disposition du public, en mairie, Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés, jours exceptionnels de fermetures).

ARTICLE 6 :
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du Lundi 3 juin 2024, au Vendredi 5 juillet 2024 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :
- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en mairie, Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5).
- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : service.urbanisme@mairie-mouries.fr
Les observations reçues par courrier électronique, seront publiées sur le site dédié à l'enquête publique et également annexées au registre d'enquête publique.
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : en mairie, Monsieur Bernard GUEDJ, commissaire enquêteur – Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 :
Monsieur Bernard GUEDJ, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, sise Mairie de Mouries - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouries, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :
- Lundi 3 juin 2024, de 9h à 12h.
- Jeudi 13 juin 2024, de 14h à 17h.
- Jeudi 20 juin 2024, de 9h à 12h.
- Vendredi 28 juin 2024, de 9h à 12h.
- Vendredi 5 juillet 2024 de 14h à 17h.

ARTICLE 8 :
Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 :
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Mouries, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 :
Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, 59 Avenue Roger Salengro-13890 MOURIES (Site du projet) et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Alice ROGGIERO, Maire de la Commune de Mouries.

Henri Barnier, 13015 Marseille), a minima aux dates des permanences précisées ci-après, et au Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille, aux horaires d'ouverture du Centre social.

- Un registre numérique dématérialisé permettant l'expression du public sera destiné à recevoir les observations du public : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>
- Une exposition publique explicitant le projet et la stratégie globale de renouvellement urbain des quartiers Castellane et Bricarde, à la Maison des projets Bricarde (local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille), ouverte a minima aux dates des permanences précisées ci-après, et au Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille, aux horaires d'ouverture du Centre social.
- Des permanences techniques et réunions de concertation, permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions :

Castellane :
Mardi 11/06, 9h30-12h, Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille
Mardi 18/06, 9h30-12h, Centre social et culturel La Castellane
Lundi 24/06, 16h00-18h30, devant l'école Saint-André Barnier, 214 Boulevard Henri Barnier
Mardi 9/07, 9h30-12h, Centre social et culturel La Castellane

Bricarde :
Dates : Lundi 10/06, 16h00-18h30 ; Mardi 25/06, 9h30-12h ; Mardi 2/07, 9h30-12h ; Lundi 8/07, 16h00-18h30
Lieu : Maison des projets Bricarde, local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation selon les modalités ci-dessous :
- en les consignand dans les registres susmentionnés
- en participant aux temps de concertation

La concertation publique débutera le 10 juin 2024 et sera ouverte sur une période d'un mois du 10 juin au 10 juillet 2024 inclus.

Lieux de la concertation :
- Maison des projets Bricarde, local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille
- Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille

Le présent avis sera affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et inséré sur le site web de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse mail suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus référencée, et ouvert à cet effet sur les lieux précités.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera tiré et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne. Le bilan de cette concertation publique préalable devra être approuvé pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site : <https://www.marseillechange.fr/>

334127



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

AVIS AU PUBLIC

OUVERTURE DE LA CONCERTATION RÈGLEMENTAIRE PRÉALABLE RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CASTELLANE BRICARDE 13015 MARSEILLE

Par délibération N°URBA-031-14837/23/CM du 12 octobre 2023 et en application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation publique préalable concernant les opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers La Castellane La Bricarde.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet de renouvellement urbain sont les suivants :
- La Castellane et la Bricarde sont deux cités, situées dans le 15ème arrondissement de Marseille, propriétés de trois bailleurs sociaux Erilia, Logirem et Unicil. Construites au début des années 1970, celles-ci sont composées respectivement de 1230 et 690 logements. Près de 6500 habitants y résident.

Au vu des dysfonctionnements urbains importants de ces quartiers, la Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec la Ville de Marseille, les bailleurs sociaux et l'Etat portent un projet de renouvellement urbain visant à transformer et améliorer en profondeur ces quartiers. Le projet de renouvellement urbain pour Castellane-Bricarde vise à reconnecter le quartier à son environnement tout en favorisant la mobilité des habitants par la création de nouvelles voies publiques. Des opérations sont également prévues pour requalifier les équipements publics et renforcer l'offre de commerces de proximité. Le projet de renouvellement urbain va permettre des réhabilitations ambitieuses du parc de logement social mais aussi une nouvelle offre de logements dans le quartier et à proximité. L'objectif de ce vaste programme est aussi de viser l'excellence environnementale, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorisant la nature en ville.

Le quartier va connaître une véritable métamorphose urbaine, sur tous les plans : mobilité, environnement, aménagement et habitat, ceci afin d'améliorer le confort et le cadre de vie de ses habitants.

Le projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde a été présenté lors de deux réunions publiques qui se sont tenues les 7 et 20 novembre 2023.

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte cette concertation réglementaire préalable au titre des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation sera l'opportunité :

- D'informer le public sur les grandes orientations du projet urbain
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain et la concession d'aménagement
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet

Les modalités de la concertation sont les suivantes :
- Un registre papier mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponible à la Maison des projets Bricarde (local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd

334225



AVIS

APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (SRC PACA)

Le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé, par arrêté du 13 mai 2024, le SRC PACA.

Le document final, ainsi que la déclaration environnementale, sont disponibles via le site internet : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-approuve-r3499.html>

Toute demande de copie du document devra parvenir par mail à l'adresse suivante : srcpaca@developpement-durable.gouv.fr

Vos annonces légales & marchés publics
du lundi au vendredi dans La Provence
& le mardi dans notre supplément Économie

CONTACT : al@laprovence-medias.fr

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur

laprovencemarchespublics.com francemarches.com

VIE DES SOCIETES

334178



230, avenue de Passe-Temps - Quartier Napollon
13400 AUBAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date du 31 mai 2024 à Trets (13), il a été constitué une SCI :
DENOMINATION : CSMC
FORME : Société civile immobilière.
OBJET : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles, terrains et biens immobiliers, au besoin par la conclusion de baux à construction et de baux emphytéotiques, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
SIEGE SOCIAL : 263 chemin de Saint Jean, 13530 Trets.
CAPITAL SOCIAL : 20 250 (vingt mille deux cent cinquante) euros,
DUREE : 99 ans,
GERANCE :
- Madame Sylvie LESIMPLE, demeurant 263 chemin de Saint Jean, 13530 Trets,
- Monsieur Christophe LESIMPLE, demeurant 263 chemin de Saint Jean, 13530 Trets,
CESSION DE PARTS Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
IMMATRICULATION : RCS d'Aix-en-Provence.

334057



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MJM. Forme : SC. Capital social : 100 euros. Siège social : 237 Avenue ETIENNE RABATTU, 13170 LES PENNES-MIRABEAU. 894296094 RCS d'Aix en Provence. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2024, les associés ont décidé, à compter du 16 mai 2024, de transférer le siège social à 194, Avenue Etienne Rabattu, 13170 Les Pennes Mirabeau. Mention sera portée au RCS d'Aix en Provence.

333899

DISSOLUTION

GM CONSEIL GESTION SAS au capital de 500 €Siège social : 23 BOULEVARD CHARLES MORETTI 13014 Marseille 803 571 686 RCS de Marseille L'AGE du 31/01/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2024, nommé liquidateur Mme MARONNE GERALDINE, demeurant 2019 impasse Pablo Picasso 13320 Bouc-Bel-Air, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Marseille

APPEL D'OFFRES

333870



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

PUBLICITÉ PRÉALABLE À L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE D'UNE EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

ACTIVITÉ PROJETÉE : RESTAURATION GASTRONOMIQUE
PORT CONCERNÉ : VALLON DES AUFFES
RÉFÉRENCE DOSSIER : MEC18-2024-VP

AUTORITÉ COMPÉTENTE :
Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

OBJET DU CONTRAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :
Exploitation d'une surface de terre-plein bâti pour une activité de Restauration gastronomique.

LIEU D'EXÉCUTION :
Vallon des Auffes, mise à disposition d'un terre-plein bâti pour une surface totale de 384,84 m².
Localisation parcelle :
Conférer plan Règlement de Consultation

PROCÉDURE DE PASSATION :
Mise en concurrence avec négociation

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le Dossier de consultation (*).
(*) Le Dossier de consultation comprend principalement :
• Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.
• L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.
• L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.
• Les plans des locaux
• La grille tarifaire en vigueur

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

DÉPÔT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT : jusqu'au : 09/07/2024 à 18h00 terme de rigueur